

ARRONDISSEMENT

DE BEZIERS

SEANCE DU 6 NOVEMBRE 2023

**Objet :**  
**Principe de jumelage**  
**avec la commune espagnole**  
**Valderrobres**

N° : D - 2023 - 11 - 06 - 01

**Présents :** Mesdames et Messieurs Jean-François GUIBBERT, Géraldine ESCANDE, Bernard GUERRERE, Françoise CRASSOUS, Yann RAMIREZ, Marie-Jeanne MULLER, Didier MONTIER, René COUSIN, Marie CHOLLET, Agnès TOMASO, Jean-Philippe GARCIA, Thierry CELMA, Myriam AGUILA, Laure GIMENO, Olivier MONROS, Julien RIBES, Laurent FUSTER.

**Procurations :** Mme Ludvine ALBERT à Mme Géraldine ESCANDE, M. Claude VIDAL à Mme Françoise CRASSOUS, Mme Mylène NAUDIN à Mme Marie CHOLLET, Mme Marie-Josée GOTH à Mme Marie-Jeanne MULLER, M. Julien PUJOL à M. Olivier MONROS, Mme Solène PELLE à M. Jean-Philippe GARCIA ;

**Secrétaire de séance :** M. Bernard GUERRERE.

**Début de séance :** 18H30

**Nombre de Membres**

Afférents Au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	23

Monsieur le Maire expose au Conseil le projet de jumeler la commune de Lespignan à celle de Valderrobres en Espagne dans le but d'échanges culturels, linguistiques, sportifs, scolaires... qui seront définis dans une charte de jumelage rédigée en accord entre les deux communes.

Monsieur le Maire explique qu'afin d'affiner ce projet pour validation définitive de chacune des parties, une visite de Valderrobres sera organisée pour une délégation d'élus en charge du dossier et de représentants du comité de jumelage ainsi qu'une réception d'une délégation de Valderrobres à Lespignan.

Les élus désignés pour la visite de prise de contact avec la commune de Valderrobres seront désignés par M. le Maire et les frais de déplacements induits seront pris en charge par la commune.

La décision finale de jumelage avec la ville de Valderrobres sera prise par le conseil municipal à l'issue de ces périodes d'échanges.

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir se prononcer,

**LE CONSEIL**

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

A l'unanimité des présents + 6 procurations,

Approuve les propositions de M. le Maire et les modalités d'échanges avec la commune de Valderrobres ci-dessus exposées ainsi que le principe de jumelage avec cette dernière.

La décision finale de jumelage et de validation de la charte sera délibérée lors d'une prochaine séance de conseil municipal.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire,

Le Maire,



**Bernard GUERRERE**



**Jean-François GUIBBERT**

Envoyé en préfecture le 08/11/2023  
Reçu en préfecture le 08/11/2023  
Publié le **09 NOV. 2023**  
ID : 034-213401359-20231106-D2023\_11\_06\_001-DE

Après dépôt en Préfecture  
De l'Hérault le **08 NOV. 2023**  
Et publication ou notification  
Du **09 NOV. 2023**  
Le Maire :